AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2331
FR0013190410-FS1056

12 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORCHESTRA-PREMAMAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 octobre 2016, la société de droit des Îles Vierges Britanniques Alchamey Holdings Ltd.[1] (Kingston Chambers, P.O. Box 173, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 octobre 2016, le seuil de 5% du capital vote de la société ORCHESTRA PREMAMAN et détenir, à cette date et à ce jour, 955 000 actions ORCHESTRA PREMAMAN représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 3,43% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société ORCHESTRA PREMAMAN[3].

[1] Contrôlée par M. Abdullah Saleh Al Othaim.
[2] Sur la base d'un capital composé de 18 207 439 actions représentant 27 864 679 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 16-435 en date du 15 septembre 2016 et communiqué de la société en date du 30 septembre 2016.